

EN *Nigella arvensis* L. – Nigelle des champs – *Ranunculaceae*



Tiré de
HESS & AL. 1976-1980

Description

Plante de 10-30 (50) cm, annuelle, dressée, glabre. Feuilles caulinaires bi-tripennatiséquées, à divisions larges de moins de 1 mm, brièvement acuminées. Fleurs solitaires à l'extrémité de la tige, avec 5 sépales péta-loïdes de 10-15 mm, bleu clair, spatulés. Nectaires plus courts, en forme de gobelets, pointus, avec la lèvre inférieure bilobée. Étamines nombreuses, anthères apiculées. Carpelles soudés ensemble jusqu'à mi-longueur. Fruit de 1.5 cm, cylindrique. Floraison 7-9. Chromosomes $2n = 12$.

Espèce semblable: *Nigella damascena* L. (n. de Damas), divisions des feuilles atténuées progressivement en pointe aristée, fleur entourée d'une couronne de bractées, sépales péta-loïdes de 15-20 mm, bleu clair à blancs, étamines non apiculées, naturalisée à partir des jardins.

Écologie et sociologie

La nigelle des champs croît sur des sols meubles limoneux ou sablonneux, mais squelettiques, modérément humifères, secs et riches en calcaire et en nutriments. Fugace, elle colonise, isolée ou par petits groupes, des champs de céréales et des jachères, ainsi que des formations rudérales ouvertes en situation chaude. Souvent elle ne peut se maintenir que 2-3 ans après un changement de culture. Elle est très peu compétitive.

Collinéenne (à montagnarde) l'espèce monte jusqu'à 1000 m d'altitude en Suisse (sur Loèche). *Nigella arvensis* est caractéristique du *Caucalidion lappulae* Tx. 50, mais elle se rencontre également dans des associations apparentées. Elle est parfois rudérale en Suisse (p. ex. gare de Tourtemagne). Depuis peu elle est parfois introduite dans des mélanges de graines pour jachères florales.

Milieu naturel: 8.2.1.2

Valeurs indicatrices: F2R4N3H3D3L4T4K2.

Particularités de l'espèce

Ce thérophyte très polymorphe a été subdivisé en de nombreuses petites espèces. Celles-ci sont souvent considérées maintenant comme des sous-espèces (TUTIN et al. 1964-1980, HEGI et al. 1974). En Europe centrale, seule existe *N. arvensis* subsp. *arvensis*, qui est un taxon morphologiquement assez homogène. Probablement originaire des Balkans, elle aurait été introduite en Europe centrale au néolithique (archéophyte). Elle est déjà mentionnée en 820 dans le jardin du monastère de Saint-Gall. La fleur forme une entité complexe attirant les insectes et les dirigeant vers les nectaires. Chaque jour un nouveau verticille d'étamines arrive à maturité puis se courbe vers l'extérieur. Les stigmates, qui recouvrent l'ensemble du pistil, ne se développent que lorsque les étamines sont ouvertes. La fleur est donc pollinisée par les insectes, l'autofécondation n'intervenant qu'occasionnellement vers la fin de la floraison. Les graines germent à l'obscurité, et le taux de germination augmente avec la température. L'enracinement peut atteindre une profondeur de 65 cm. L'espèce est facile à multiplier à partir de graines.

Distribution et menaces en Europe

Élément (est-)méditerranéen, cette nigelle atteint l'Asie Mineure et la Perse. Sa limite septentrionale touche le nord de la France et de l'Allemagne, et la Pologne. À l'ouest, elle atteignait autrefois l'Atlantique à Bordeaux (Gironde, F) et elle descend aujourd'hui la Loire jusqu'à Nantes (F). Au sud, elle occupe les Py-

renées orientales (E, F), la Vallée du Rhône (F), la plaine du Pô, le sud de l'Italie et la Sicile (I). Son centre de répartition se trouve en Europe de l'Est, avec une répartition ± continue de la Pologne à la Bulgarie, le long de l'Adriatique de la Slovénie à la Grèce, en Biélorussie et au sud de l'Ukraine.

Stations les plus proches: Alsace (Hitzfelden), Côte d'Or et Provence (F), plaine du Pô (I), région de la Tauber, autrefois Haut-Rhin, Baar et Hegau (D).

Menaces: L'espèce a fortement régressé avec l'intensification de l'agriculture en Europe occidentale et centrale, où elle se trouve menacée. Elle n'est pas menacée en Italie du nord ni au sud-est de l'Europe.

Statut de protection

CH: Liste rouge; (F).

Distribution et menaces en Suisse

La nigelle des champs était autrefois largement répandue à basse altitude dans les régions chaudes: canton de Genève, bord du Léman (VD), vallée du Rhône (même dans des vallées latérales; VS), canton du Jura et nord de la Suisse (BS, BL, AG, ZH, SH, TG). Elle formait des populations isolées dans le Seeland (BE), près de Zug et de Sargans (SG) et dans le Val Maggia (TI). Il ne reste actuellement plus que quelques stations à Tourtemagne et Loèche (VS), à Thayngen (SH), et l'espèce a été introduite dans la vallée de la Reuss au nord-ouest de Gnadental (AG) et dans la Reinacher Heide (BL). Les semis de jachères florales pourraient l'avoir introduite accidentellement ailleurs, au moins temporairement. Il existe peut-être deux autres stations valaisannes: voie ferrée à Niedergampel et à Brentjong au-dessus de Leuk (VS). En outre trois secteurs de l'atlas de Welten & Sutter (1982) mentionnent l'espèce mais sans indication précise des localités (203 – Genève est, 365 – Zug et 429 – Kempthal). Toutes ces localités nécessitent un contrôle.

Menaces: L'espèce a fortement régressé avec l'intensification des cultures de céréales (période de jachère trop courte, multiplication des passages culturaux, trop forte densité du semis et herbicides) et elle est très menacée.

Évolution des populations: forte diminution; depuis peu apparition çà et là dans des semis de jachères florales.

Responsabilité

La Suisse a une responsabilité moyenne au niveau de l'Europe centrale.

✂ Christoph Käsemann

Menaces

- exploitation intensive de toutes les surfaces, presque plus de champs extensifs ni de jachères
- plus de passages culturaux, période de jachère trop courte
- perfectionnement du triage des semences, semis céréalière trop dense
- remplacement des céréales à paille par le maïs
- herbicides (champs et voies ferrées), entretien des voies
- populations restreintes et isolées

Mesures

- laisser des bandes culturale extensives et des jachères florales (sans engrais); labourer tous les 2-4 ans seulement
- allonger la période de jachère
- cultiver d'anciennes variétés; semis moins dense
- conserver et soutenir les cultures céréalières extensives
- supprimer les herbicides dans les jachères et les bordures et les réduire le long des voies; indiquer aux CFF la station de la gare de Tourtemagne
- protection des stations ou directives d'exploitation (plan de zones); contrôles réguliers; réintroduction par semis de jachères florales (avec suivi), garantir le suivi de l'efficacité des mesures

Bibliographie

HESS, H.E., E. LANDOLT & R. HIRZEL (1976-1980): *Flora der Schweiz und angrenzender Gebiete*. 3 vols, 2690 pp. 2. ed., Birkhäuser Verlag, Basel.
 STRID, A. (1971): Past and present distribution of *Nigella arvensis* L. ssp. *arvensis* in Europe. *Bot. Not.* 124: 231-236.

Projets et contacts

- Wiederansiedlung von *Nigella arvensis* im Kanton Zürich. Dr. ANDREAS KEEL, Amt für Landschaft und Natur, Stampfenbachstr. 14, 8090 Zürich.
- Réintroduction de *Nigella arvensis* dans le canton de Zurich. Contact: RONI VON-MOOS, Sortengarten, 3957 Erschmatt.

EN *Nigella arvensis* L. – Nigelle des champs – *Ranunculaceae*

JU 1	PL 2	AN 3	AIO 4	AIE 5	AS 6
EX	CR	EX	EN	DD	EX

F	D	FL	A	I
V	2/EN		2r!/EN	-r

Monde	CH
	EN/E

